

RAPPORTS FINANCIERS
(EXERCICE FINANCIER 2025)

Aux personnes intéressées

1. Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le rapport financier et le rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2025, seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, le **mardi 19 mai 2026**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.
2. À cette occasion, monsieur le maire Guy Caron fera rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants de ce rapport financier, tel que prévu par la loi.

Rimouski, le 11 mai 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière